

Héritage succession

Par **Fizzed**, le **01/04/2019** à **00:19**

Bonjour

mes parents ont divorcés il y a 32 ans. Mon père a gardé la maison que ses parents lui ont construite et une maison que ma grand-mère paternelle donc sa mère lui a laissé de son héritage.

mon père et remarié depuis des années avec ma belle mère sous le regime de la communauté. A la base elle n avais aucun bien elle est arrivée chez mon père (elle a aussi 1 fils) Et a donc profité de tout ce qu il avais. Aujourd hui mon père veux vendre sa propriété avec les 2 maisons . Ma question est : as t il le droit de vendre comme il l entend sans l aval de mon frère et moi ? (aujourd hui ces biens sont les biens de mon père) Et si ils achètent une maisons avec ma belle mère ensemble comment sera répartis ce qui nous reviens a son décès entre moi et mon frère et le fils de ma belle-mère ? Le fait d acheter ensemble ca nous lèse quand même !

Par **janus2fr**, le **01/04/2019** à **08:17**

Bonjour,

Comme vous dites, ce sont les biens de votre père. Il peut donc en disposer comme il veut et les vendre sans rien avoir à demander à ses enfants.